



République Française - DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
Arrondissement de Colmar

MAIRIE DE GRIESBACH AU VAL

25, Rue Principale 68140 GRIESBACH AU VAL
Tél. : 03.89.77.36.46 – e-mail : griesbachauval@wanadoo.fr
Site internet : <http://www.griesbachauval.com>

<p style="text-align: center;">PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 27 juin 2023 à 20 h 00 SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL -MAIRIE DE GRIESBACH-AU-VAL</p>
--

Conseillers municipaux en fonction : 15

Le Conseil Municipal de Griesbach-au-Val s'est réuni le mardi 27 juin 2023, sur convocation du Maire envoyée par mail le 14 juin 2023.

Sous la Présidence de :

M. ROMANO Angelo

Présents :

Fernand STEFFAN, Paul LUCAS, Cédric GUILLAUME, Jean-Jacques MOREL, Patricia GRAMPP, Audrey LABEY, Christophe KONRATH, Eric BAEDER, Bernard GALL, Sandra CHERREY Julien WALZER

Excusé(s) : Antoine BEVILACQUA, Agnès ESTEVENON (procuration donnée à Angelo ROMANO), Sophia SIQUOIR (procuration donnée à Sandra CHERREY)

Assistaient également :

Estelle SCHICKEL secrétaire de séance – Jean-Philippe SIBERT (stagiaire)

Monsieur Angelo ROMANO, Maire, accueille l'assemblée, remercie tous les conseillers pour leur présence et ouvre la séance à 20h00.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu de la séance du 23 mai 2023
- 2) Motion – Commission transports des élus du massif Vosgien
- 3) Finances
- 4) Appel d'offres tracteur
- 5) Ecoles
- 6) Forêts – Baux de chasse
- 7) Divers

POINT 1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 23 MAI 2023
--

Monsieur Paul LUCAS fait remarquer une erreur au niveau de la date de séance indiquée sur le procès-verbal. En effet, il était indiqué « séance du 25 mai 2023 » au lieu de « séance du 23 mai 2023 ». La modification a été faite en séance aux trois endroits erronés et le document réimprimé.

Aucune autre observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

POINT 2 – MOTION – COMMISSION TRANSPORTS DES ELUS DU MASSIF DES VOSGES

Monsieur le Maire indique en séance avoir réceptionné un mail de demande de soutien de l'Association du Massif Vosgien le mercredi 7 juin 2023.

Il indique que suite à l'annulation par le Tribunal Administratif de Strasbourg de l'autorisation environnementale permettant de réaliser les travaux de déviation de Châtenois, l'Association du Massif Vosgien a pris une motion lors de la commission transports du vendredi 2 juin 2023 à la mairie du Bonhomme, réaffirmant la position des élus des communes à propos de la circulation des poids lourds dans le massif des Vosges et demande aux Maires des communes des différentes vallées leur soutien.

Monsieur le Maire fait lecture de la motion en séance, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, sensible aux enjeux climatiques et la prise en compte des besoins de transports et de déplacements Est-Ouest au niveau du massif, apporte son soutien à l'Association du Massif Vosgien pour que l'autorisation environnementale permettant de réaliser les travaux de déviation de Châtenois puisse être délivrée.

POINT 3 – FINANCES

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Eric BAEDER, adjoint en charge des finances afin de faire un point d'étape.

Monsieur Eric BAEDER indique que le budget est globalement maîtrisé. Tous les postes sont respectés.

Il indique que les prévisions de recettes concernant la forêt sont déjà atteintes.

Concernant le budget eau il indique que les dépenses sont en augmentation suite à des réparations de fuites d'eau et qu'à ce jour déjà plus de 15 000 € ont été dépensés. Concernant la consommation d'eau les pompages sur Munster sont ponctuels depuis 3 semaines.

Il indique également que suite à une défaillance du titulaire du marché d'électricité E-PANGO, les factures d'électricité des bâtiments communaux étaient restées en attente pour l'année 2022.

Les factures ont été réceptionnées sur le portail Chorus Pro et représentent un montant total de 5 620,43 € pour la période du 01/07/2022 au 31/12/2022 et 4 729,79 € pour l'année 2023.

Monsieur le Maire, en complément indique qu'il n'a pas été possible d'avoir de subvention mais que malgré cela une économie d'environ 5 000 € par an est faite suite au passage aux ampoules LED des candélabres.

Il précise que les horloges solaires ont été remplacées. De petits ajustements pourront encore intervenir afin d'optimiser un peu plus le système en place.

POINT 4 – TAXE D'AMENAGEMENT ET EXONERATION

Monsieur le Maire indique en séance que les délibérations concernant la **taxe d'aménagement** sont à adopter **avant le 1er juillet** de l'année qui précède leur première application, soit le 1er juillet 2023 pour 2024.

Il indique qu'actuellement le taux pour la part communale est fixé à 3 %.

Il propose aux conseillers de maintenir ce taux pour l'année 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir le taux fixé à 3% pour la part communale de la taxe d'aménagement pour l'année 2024 et charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services Préfectoraux et aux Directeur des Finances Publiques.

POINT 5 – APPEL D’OFFRES TRACTEUR

Monsieur le Maire indique en séance que la procédure d’acquisition du nouveau tracteur communal suit son cours.

Dans le cadre de la veille, des visites ont été effectuées auprès de concessionnaires par les agents communaux ainsi que Monsieur Jean-Jacques MOREL, 1^{er} adjoint.

Monsieur le Maire remercie M. Fernand STEFFAN et M. Christophe KONRATH ainsi que M. Jean-Jacques MOREL et M. Eric BAEDER pour leur expertise et analyse technique ayant contribué et permis de cibler au mieux les caractéristiques techniques du tracteur afin d’élaborer le cahier des charges pour l’acquisition via une procédure adaptée.

Le code de la commande publique impose aux collectivités d’établir des documents de consultation à mettre à disposition sur le profil d’acheteur pour les dépenses de fournitures entre 40 000 € HT et 90 000€ HT.

Il précise que les critères de choix seront les suivants : 60 % pour les critères techniques et 40 % pour le critère prix.

Les documents sont en cours d’élaboration et seront mis en ligne courant juillet 2023.

POINT 6 – ECOLES

Monsieur le Maire indique que la fermeture d’une classe pour la rentrée prochaine à l’école de Griesbach-au-Val a été entérinée.

Il précise que Madame Martine GRAFF restera dans notre école et que Monsieur Denis KEMPF rejoindra l’école de Munster.

Il précise que l’école est prioritaire pour obtenir un service civique et qu’il s’attache à élaborer un protocole de sécurité en lien avec Madame GRAFF pour la rentrée. Il indique également qu’il convient de mettre en place la possibilité d’accueillir les enfants dans les classes des autres villages en cas d’absence non remplacée.

Monsieur le Maire indique qu’il a réceptionné un courrier de l’inspecteur d’académie qui met en avant l’aspect sécuritaire et donne des orientations pour la rentrée de l’année prochaine.

Monsieur Eric BAEDER, en complément, indique qu’il a réceptionné un courrier de la Région Grand Est, en janvier, concernant la participation aux transports scolaires pendant la pause méridienne, qui stipule une baisse de la participation à hauteur de 7 200,00 € à prendre en charge par le budget du SIVU Ecoles et indirectement par les budgets des trois communes.

Monsieur le Maire indique que malgré tous les efforts effectués pour le maintien de l’ouverture de la classe, les effectifs sont en baisse constante et non suffisants pour le maintien de la 2^{ème} classe.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de prévoir des bons d’achat pour le départ de Monsieur Denis KEMPF pour les 11 années passées dans notre commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l’unanimité Monsieur le Maire d’attribuer un budget de 150,00 € en bons GREGO pour les services de Monsieur Denis KEMPF, et le charge de procéder à toutes les formalités.

POINT 7 – FORET – BAUX DE CHASSE

7.1 FORET

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Jacques MOREL pour faire un point sur la forêt. Monsieur Jean-Jacques MOREL fait un rapide retour sur les ventes de la parcelle 6 qui ont été faites à 101,00 €/m³ et il indique le bilan de 2022 se trouvera dans le bulletin communal.

7.2 BAUX DE CHASSE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Philippe SIBERT, stagiaire, en charge de ce dossier en lien avec la secrétaire de Mairie.

Monsieur SIEBERT fait un retour en séance sur l'état d'avancement du renouvellement des baux de chasse qui peut se résumer ainsi :

Il indique avoir procédé à l'élaboration d'une nouvelle base de données plus complète sur Excel, remplaçant la précédente sur Word, et que 230 courriers ont été adressés aux propriétaires fonciers.

Il précise que l'abandon du produit de la chasse à la commune est soumis à une double majorité :

- les deux tiers au moins des propriétaires dont les terrains représentent au moins les deux tiers de la superficie chassable totale doivent se prononcer favorablement.

Actuellement, 78 propriétaires se sont prononcés en faveur de l'abandon du produit de la chasse à la commune sur 152 requis. Ce qui représente pour l'ensemble des répondants une superficie de 12013 ares sur 13437 ares requis.

Il indique également que suite à un défaut d'adressage ou de destinataire inconnu, une quarantaine de courriers ont été réceptionnés en retour. Pour la quasi majorité des retours les propriétaires connus sont décédés.

Il précise qu'il a effectué des recherches d'héritiers à l'aide notamment des données du cadastre.

Il informe également avoir accompagné la secrétaire de Mairie et suivi une formation fin juin à Saint-Louis, qui a permis de compléter les connaissances acquises et d'actualiser la base de données en prenant uniquement en compte les parcelles chassables (hors zones urbanisées et à urbaniser).

Un second envoi de courrier en a découlé.

Monsieur le Maire complète en précisant qu'il a assisté avec Monsieur Jean-Jacques MOREL à des réunions d'information et que le dossier suit son cours. Le cahier des charges concernant la location de la chasse devrait parvenir aux communes dans les jours à venir et il conviendra de procéder au renouvellement du bail de chasse au courant de l'été.

POINT 8 – URBANISME

Monsieur le Maire fait un retour en séance sur les dossiers d'urbanisme réceptionnés en Mairie depuis le précédent Conseil Municipal.

Déclarations préalables de travaux :

- DP 068 109 23 R00011– GRAMLICH André- 5 rue du Hasenberg (parcelle n°103 – section 6)
Construction d'un abri de jardin pour stockage de pellets (5m²)
Dossier déposé le 22/05/2023 – Non opposition signée le 06/06/2023

- DP 068 109 23 R0012– M. EHRLICH Patrick– 10 rue Principale (Parcelle n°197 section 1)
Installation d'un vélux à la salle à manger
Dossier déposé le 07/06/2023 – Non opposition signée le 19/06/2023
- DP 068 109 23 R0013 – COP Solution – 20 rue des Jardins (Parcelle n°240 section 5)
Installation de 4 panneaux solaires plats de 1,93mx1,04m
Dossier déposé le 09/06/2023 – Non opposition signée le 15/06/2023

POINT 9 – DIVERS

9.1 BULLETIN MUNICIPAL

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Sandra CHERREY et M. Cédric GUILLAUME concernant le bulletin municipal en cours d'élaboration qui présentent le projet en séance aux membres présents.

Le bulletin est en cours de finalisation et va être transmis pour impression et sera distribué par l'équipe municipale.

Monsieur le Maire les remercie pour le travail fourni.

9.2 HORAIRES D'ETE DES AGENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire indique en séance que les agents techniques l'ont sollicité afin de passer aux horaires d'été en raison des fortes chaleurs (6h – 13h30).

Les horaires d'ouverture au public du secrétariat de Mairie et de l'agence postale ont également été modifiés pour la période estivale à savoir 8h30 – 12 h tous les jours du lundi au vendredi et fermé les après-midis.

9.3 BROYAGE

Monsieur Jean-Jacques MOREL informe le conseil municipal que le broyage pour la chaufferie communale a eu lieu le vendredi 30 juin dernier. Il remercie M. Fernand STEFFAN, M. Jean-Jacques STEFFAN, M. Alexis MOLENAT et M. Julien HENIN pour leur participation au broyage ainsi que Jean-Philippe SIEBERT, stagiaire, qui a conduit les élèves de l'école jusqu'au lieu de broyage dans le cadre d'une sortie pédagogique.

Monsieur le Maire complète en indiquant que le même jour un particulier a procédé au broyage de grumes à titre privé.

Ce broyage a causé certains désagréments pour les habitants se situant aux abords du broyage rue du Hasenberg. Cet incident n'est pas de la responsabilité de la commune.

9.4 PAROLE AUX ELUS

Monsieur Julien WALZER, rejoint par d'autres conseillers, remonte les incivilités répétées relevées ces derniers temps par les véhicules motorisés autant 2 roues que 4 roues qui utilisent la piste cyclable, qui ne respectent pas les priorités, pas les limitations de vitesse ni les règles de stationnement.

Date du prochain conseil municipal : septembre 2023

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne sollicitant la parole, Monsieur Angelo ROMANO, Maire, lève la séance à 21 h 45.

Le Maire :

Signé

Angelo ROMANO